



AGENCE DE REGULATION DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Homologation : Les équipements terminaux de Communications Electroniques ne rentreront plus au Congo sans la validation de l'ARPCE

Brazzaville, le 17 janvier 2019 : Dans le cadre de l'application de la réglementation en matière d'importation et de distribution d'équipements terminaux de Communications Electroniques, l'ARPCE a initié une circulaire ce 14 janvier 2019 qui prescrit aux importateurs et distributeurs d'équipements exerçant dans ce domaine un délai d'une semaine pour se conformer aux textes en vigueur.

« Il m'a été donné de constater que l'activité d'importation et de distribution d'équipements terminaux de Communications Electroniques se fait jusque-là au mépris des règles imposées dans ce domaine par la réglementation en vigueur ; ce malgré de nombreux rappels à l'ordre dont le dernier a été fait au cours de la réunion tenue au siège de l'Autorité de Régulation, le 17 décembre 2018, avec certains importateurs et distributeurs », fait savoir le Directeur Général de l'ARPCE, M. Yves Castanou qui enjoint les importateurs et distributeurs de se présenter au siège de l'ARPCE pour se faire délivrer, au plus tard le 21 janvier 2019. Passé ce délai, les contrevenants seront exposés aux sanctions prévues par la loi.

Pour rappel, la loi n°9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des Communications Electroniques, en son article 161, exige un certificat d'homologation préalable à l'importation de tout équipement terminal de Communications Electroniques.

L'initiative d'homologation d'équipements terminaux de communications électroniques est donc une des missions régaliennes de l'ARPCE qui vise à promouvoir les droits des consommateurs. L'ARPCE entend ainsi assurer aux usagers, à travers tout le pays, un matériel de qualité répondant aux normes internationales.

A propos de l'ARPCE

L'ARPCE est l'Autorité Congolaise de contrôle, de suivi et de régulation des secteurs des Postes et Communications Electroniques. Bras opérationnel et technique du Gouvernement, elle a la délicate mission de garantir à la fois, les intérêts de l'Etat, des Consommateurs, des Opérateurs et Prestataires des services dans les secteurs régulés. Pour plus d'informations : contact@arpce.cg ; Tél : 06 675 9494/06862 0003.